



CCMMEP
29 janvier 2025

Déclaration liminaire CGT

Mépris : saison#7

Mépris Episode 1 de la Saison 7 (oui c'est bien 7 puisque Mme Borne - qui avoue ne pas être une spécialiste de l'Éducation nationale) vient de remplacer le 23 décembre Mme Genetet (n°6 qui ne l'était pas non plus). À la date du dernier CCMMEP, le 8 juillet, Mme Belloubet (n°5) faisait partie d'un gouvernement démissionnaire.

Bref.

Six mois donc que nous n'avons pas été réuni·es.

Six mois d'annonces : de suppressions de postes, de jours de carence, de diminution de salaire en cas de congé maladie, de maintien de réformes inutiles et dangereuses particulièrement au collège et au lycée professionnel.

Six mois de stress, d'incertitude et de déni démocratique sur fond de libéralisation de la parole d'extrême droite.

En quoi est-ce lié à la réunion de ce matin ?

Des liens concrets, qui touchent intimement à nos quotidiens d'enseignant·es.

Episode 1

Je vous l'annonce : j'ai la grippe. 39° de fièvre depuis 48h. Ce sont mes élèves qui me l'ont transmise. Mon médecin de famille vient de partir à la retraite, sa remplaçante est bien moins disponible. Je n'aurai pas de rendez-vous avant 1 semaine. Je ne peux donc avoir le certificat nécessaire à un congé maladie qui me coûterait un jour de carence. Dans une semaine, les symptômes seront partis et surtout, le système informatique refusera de prendre en compte un arrêt antitadé. Donc, je viens travailler. Au mépris du bon sens, de ma santé et des règles d'hygiène élémentaires. Une grippe bretonne au ministère de l'Éducation nationale.

Ma situation est loin d'être un cas isolé dans l'Éducation nationale et la fonction publique. Le gouvernement ne prend pas soin de ses agents. Il suffit de compter le nombre de médecins de prévention sur le territoire. Pire, il dégrade leur situation. Les personnels ont très vite compris l'impact des trois jours de carences et de l'amputation de 10% de salaire sur leur santé et sur leur reste à vivre. L'État fait des économies sur leur santé.

Comment le ministère peut affirmer se soucier des élèves et des personnels alors que nos situation se dégradent

Episode 2

Je prends le train, passe par le Point Relais pour prendre un café et la presse. Comme d'habitude. Sauf que cette fois, la lecture des unes de magazines mis en avant m'a laissée sans voix : "*Les miracles : secrets et mystères*", "*La Waffen-SS Première armée européenne*", "*1928-2025 : c'était Le Pen Sa vie, sa famille, ses prophéties*".

Trois unes parmi d'autres du même acabit mises en avant. Nous savons tou·tes que c'est explicable par le fait que ces Points Relais appartiennent à M. Bolloré (un Breton là encore) catholique identitaire, traditionaliste et nationaliste. Nous savons aussi qu'au-delà de la distribution de la presse, V. Bolloré possède des médias d'influence et ... 74% des manuels scolaires.

Déjà dans nos classes, nous constatons que la bollorisation des médias entraine des discours de haine. chez les élèves. Qu'en sera-t-il dans les prochaines mois, les prochaines années ? Comment peut-on éduquer aux médias tout en ne luttant pas contre leur concentration dans les mains des plus riches ? Comment peut-on concilier "en même temps" : la lutte contre le harcèlement et la banalisation des discours d'extrême droite. Comment peut-on affirmer : l'EVARS, c'est important tout en écoutant attentivement le lobby des familles les plus réactionnaires, notamment catholiques. La prise de parole de M. Delorme sur ces sujets sont inadmissibles. La CGT demande que le ministère veille à ce que les textes de l'EVARS étudiés aujourd'hui en CSE, soient bien appliqués dans le privé sous contrat comme dans le public.

Ça c'est le contexte, voyons maintenant l'ordre du jour qui nous occupe aujourd'hui.

Deux remarques :

1) la réunion a été annoncée il y a plusieurs semaines sur un ordre du jour relativement classique. Pourtant, nous recevons une bonne partie des documents moins de 24 h en amont. Même sans être grippée, il est difficile de travailler en si peu de temps.

2) Nos collègues de l'enseignement public ont reçu leurs moyens en académie. Pas l'enseignement privé. Et surtout : pourquoi le réseau de l'enseignement catholique semble être plus au fait que les organisations syndicales de cette répartition. Nous avons l'impressions de revivre la situation difficile de l'an passé, qui au-delà du stress des équipes, va retarder de nouveau le calendrier du mouvement.

Une nouvelle fois la CGT demande que les organisations syndicales soient les interlocutrices de l'employeur Ministère de l'Education nationale.

Il serait essentiel de profiter de la baisse démographique pour diminuer les effectifs par classe.

Tout aussi essentiel : augmenter les rémunérations par une révision des grilles et une augmentation du point d'indice plutôt que par les système de Pacte et IMP qui accentuent les inégalités et créent des dissensions dans les équipes. Le statut des professeurs qui enseignent dans les classes en mixité de public doit être clarifié en termes de protection et de rémunération.

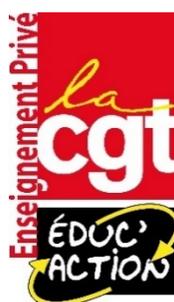
Plus spécifiquement sur le mouvement : nous vous transmettons une demande issue de notre représentant à Mayotte qui a constaté que le mouvement n'y est pas organisé comme dans les autres académies. Nous demandons que cette anomalie soit corrigée.

Autre correction sur la transposition des congés et disponibilités pour l'enseignement privé, nous avons constaté que l'annexe III n'étant plus à jour, elle induit des erreurs pour les personnels concernés. Est-il envisagé de la mettre à jour avec les derniers droits accordés dans la fonction publique (disponibilité de droit jusqu'au 12 ans de l'enfant)

3e point de vigilance à mettre en lumière : la cacophonie sur le traitement des maitres délégué.es. Retards de paiement, suppression du salaire pendant les vacances, diminution d'indice lors du passage d'une académie à l'autre. Tout est fait pour faire des économies sur le dos des plus précaires. Qu'est-ce que la DAF peut proposer pour améliorer leurs conditions d'emploi.

4e et dernier point essentiel : quid de l'avancée des contrôles des établissements privés sous contrat en termes de financement, de mise en œuvre des programmes, de l'utilisation des moyens alloués.

Merci de vos réponses et de votre attention.



Pour la CGT Enseignement Privé,

Pascale PICOL
Marie GODLEWSKI
Élues CCMMEP